

**CONSEIL MUNICIPAL
 REUNION DU
 LUNDI 13 MAI 2019**

Le sept mai deux mille dix-neuf le Conseil Municipal a été
 convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le
 treize mai deux mille dix-neuf.

Le Maire,

Le treize mai deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil
 Municipal légalement convoqué, conformément aux articles
 L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur
 Jean-Paul LOYER, Maire,
 Procès-verbal affiché le dix-sept mai 2019

Étaient présents :

M. Jean-Paul Loyer	Mme Lysiane Degosse	M. Pascal Lamy
Mme Jacqueline Levesque	M. Roger Tual	Mme Carine Mollat
M. Alain Blaise	M. Nicolas Touzeau	M. Thierry Cochin
Mme Valérie Lecornet	Mme Sandrine Poiron	Mme Marie-Claire Moriceau
M. Jean-Luc Billet	M. Patrick Gouraud	M. Christophe Prud'homme
Mme Viviane Hermon	M. Christophe Mathé	
M. Jean-Michel Boussonnière	Mme Laurence Lehucher	

Absents :

Mme Karine Delporte qui a remis un pouvoir à M. Patrick Gouraud
 Mme Marine Sahraoui qui a remis un pouvoir à Mme Jacqueline Levesque
 M. Alain Gillardeau
 M. David Bulteau
 Secrétaire : Mme Carine Mollat

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte-rendu de la réunion du
 15 avril 2019.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité (22
 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte-rendu de la réunion du 15 avril 2019.

1 Décision modificative n°1 au budget communal 2019

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu le budget primitif communal 2019 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date
 du 18 mars 2019 ;

M. BOUSSONNIERE explique, suite à une observation des services du Trésor sur le vote du
 budget, qu'il convient de ne pas budgétiser une dotation aux amortissements (600€) et les
 produits exceptionnels de cessions (véhicules) qui constituent des opérations d'ordres.
 L'équilibre est opéré par une réduction des dépenses imprévues; comme suit :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la modification suivante :

Section de fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Compte	Objet	Vote au BP	Besoin	Montant à voter en DM	Compte	Objet	Vote au BP	Besoin	Montant à voter en DM
6817	Dotation aux amortissements	600,00 €	- €	- 600,00 €	775	Produits exceptionnels cession	6 600,00 €	- €	- 6 600,00 €
022	Dépenses imprévues	95 000,00 €	89 000,00 €	- 6 000,00 €					
TOTAL				- 6 600,00 €	TOTAL				- 6 600,00 €

2 Décision modificative n°1 au budget commerce de proximité 2019

Vu le budget primitif du commerce de proximité 2019 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2019 ;

M. BOUSSONNIERE précise que suite à une observation des services du Trésor sur le vote du budget, il convient de limiter les dépenses imprévues à 7,5 % du budget.

Une somme de 2 000€ avait été envisagée en cas de sinistre sur un des commerces, étant donné qu'au-delà de 1 600€ de dégâts sur le bâtiment, c'est l'assurance du propriétaire qui entre en jeu. M. le Maire précise que cette somme est reversée en entretien et réparation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la modification suivante :

Section de fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Compte	Objet	Vote au BP	Besoin	Montant à voter en DM	Compte	Objet	Vote au BP	Besoin	Montant à voter en DM
615221	Entretien et réparation bâtiments	3 000,00 €	4 500,00 €	1 500,00 €					
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €	500,00 €	- 1 500,00 €					
TOTAL				0	TOTAL				- €

3 Tarifs enfance jeunesse 2019-2020

Vu l'avis de la commission Enfance-Jeunesse réunie le 4 avril 2019,

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 13 mai 2019,

M. BLAISE informe que la commission Enfance a proposé une indexation de 2% des tarifs d'accueil périscolaire.

Pour les tarifs ALSH la commission avait fait 2 propositions intégrant toutes deux l'augmentation de la prestation de restauration et la première ajoutant un taux d'effort de 2%. La commission Finances propose de minorer la progression consécutive de la restauration à 10 centimes compte-tenu de l'avis rendu pour la restauration scolaire et d'ajouter 2% de taux d'effort.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2019:

Tarifs APS (au ¼ d'heure)- 2019/2020

Tranche	Quotient familial	Tarifs 2018/2019 au 1/4 d'heure	Tarifs proposé	Évolution	
1	≤ 559	0,21 €	0,21 €	2%	0,00 €
2	560 à 759	0,33 €	0,34 €	2%	0,01 €
3	760 à 959	0,45 €	0,46 €	2%	0,01 €
4	960 à 1159	0,56 €	0,57 €	2%	0,01 €
5	1160 à 1359	0,69 €	0,70 €	2%	0,01 €
6	1360 à 1559	0,79 €	0,81 €	2%	0,02 €
7	1560 à 1759	0,92 €	0,94 €	2%	0,02 €
8	≥ 1760 et HC	0,96 €	0,98 €	2%	0,02 €

HC= Hors Commune

Estimation des recettes + 1,42%
Tx d'effort + 2,00% QF + 0,00%
1,03 € Coût du service 2018

Tarifs ALSH mercredi scolaire (½ journée avec repas) - 2019/2020

Tranche	Quotient familial	Tarifs 2018/2019	Tarifs proposé	Évolution	
1	≤ 559	4,58 €	4,73 €	3,20%	0,15 €
2	560 à 759	5,92 €	6,09 €	2,93%	0,17 €
3	760 à 959	7,24 €	7,44 €	2,76%	0,20 €
4	960 à 1159	8,56 €	8,79 €	2,64%	0,23 €
5	1160 à 1359	9,88 €	10,13 €	2,56%	0,25 €
6	1360 à 1559	11,22 €	11,50 €	2,49%	0,28 €
7	1560 à 1759	12,54 €	12,85 €	2,44%	0,31 €
8	≥ 1760 et HA	13,86 €	14,19 €	2,40%	0,33 €

HA= Hors Agglo

Estimation des recettes	
+ 2,62%	
Tx d'effort + 2,00%	
QF + 0,00%	
Repas + 4,60%	2,22 €
27,75€/jour	Coût du service 2018

Tarif repas 2018 = 2,12€

Tarifs ALSH vacances (journée complète avec repas)- 2019/2020

Tranche	Quotient familial	Tarifs 2018/2019	Tarifs proposé	Évolution	
1	≤ 559	6,68 €	6,87 €	2,83%	0,19 €
2	560 à 759	9,18 €	9,42 €	2,60%	0,24 €
3	760 à 959	11,68 €	11,97 €	2,47%	0,29 €
4	960 à 1159	14,17 €	14,51 €	2,39%	0,34 €
5	1160 à 1359	16,67 €	17,06 €	2,33%	0,39 €
6	1360 à 1559	19,16 €	19,60 €	2,29%	0,44 €
7	1560 à 1759	21,66 €	22,15 €	2,25%	0,49 €
8	≥ 1760 et HA	24,15 €	24,69 €	2,22%	0,54 €

HA= Hors Agglo

Estimation des recettes	
+ 2,39%	
Tx d'effort + 2,00%	
QF + 0,00%	
Repas + 4,60%	2,22 €
39,17€/jour	Coût du service 2018

Tarif repas 2018 = 2,12€

4 Tarifs de restauration scolaire 2019-2020

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 13 mai 2019, M. BOUSSONNIERE explique que les coûts de service sont stables cependant le changement de prestataire en juillet 2018 a fait augmenter le coût « de l'assiette » d'environ 20 centimes. Il rappelle que les précédentes augmentations du tarif tournaient autour de 2%. Compte-tenu de ces éléments la commission propose une augmentation de 2%, soit 8 centimes et un maintien du tarif adultes. Enfin il est précisé que le tarif hors commune majeure comme précédemment le tarif communal de 20%.

M. BLAISE rappelle qu'un plus de 45 000 repas ont été servis en 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2019 :**

Enfant commune : 3,93€,

Enfant « Hors commune » : 4,72€

Adultes : 5,93€

➤ **ADOpte** une pénalité de 20€ en cas réinscription après le 5 juillet 2019.

5 Enfance Jeunesse : Convention avec la commune de St-Fiacre-sur-Maine

M. BLAISE rappelle que la commune de St-Fiacre passera à 4 jours d'école à la prochaine rentrée, aussi ils ont sollicité notre commune pour un accueil de loisirs le mercredi matin. Il est donc proposé de signer une convention d'accueil pour les enfants de St-Fiacre limitée à la période du 1er septembre au 31 décembre 2019, considérant que la compétence reviendra l'Agglo à compter du 1er janvier 2020.(cf. projet de convention en pièce jointe)

Il précise qu'environ 25 enfants sont concernés actuellement et aussi que cette décision a pour conséquence la suppression de la location du minibus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention d'accueil des enfants de St-Fiacre-sur-Maine au centre de loisirs du mercredi organisé par le service enfance jeunesse de Château-Thébaud,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente convention.

M. le Maire précise que la commune de St-Fiacre délibérera prochainement.

6	Convention avec 30 Millions d'amis
----------	---

Vu le projet de convention proposé par l'association 30 Millions d'Amis

M. le Maire explique que la commune travaille avec plusieurs associations afin de lutter contre la prolifération des chats errants avec des résultats convaincants. Suite aux délibérations du conseil du 15 avril dernier relatives aux frais vétérinaires supportés par la commune, l'association 30 Millions d'amis est susceptible de participer aux frais jusqu'à 50 %.

Il y a lieu de préciser que la subvention est une participation considérant que l'association prend en charge directement les factures vétérinaires.

Enfin il faudra établir un bilan de ces opérations en fin d'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de participation avec l'association 30 Millions d'Amis,
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 525 € prenant la forme d'une participation d'avance (inscrit au compte 6574) au profit de l'association 30 Millions d'Amis,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente convention.

7	Contrat d'entretien avec la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'escalade) pour la sécurisation du site d'escalade de Château-Thébaud
----------	---

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de passer un contrat afin d'assurer la sécurité du site sachant que la FFME ne contractualise qu'avec les municipalités. Rappelons que SEVRAVAL a cédé les parcelles AB 214, 216 et 456 à la commune

M. TUAL ajoute que désormais la FFME fait payer cette prestation.

Aujourd'hui la commune en tant que propriétaire doit faire contrôler et entretenir les voies d'escalade tout en conservant le rôle d'animation et de gestion du site de loisirs, au sens large à l'association Pont-Caffino (cf. point suivant)

M. le Maire précise par ailleurs que le département est susceptible de subventionner ces opérations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contrat d'entretien avec la FFME,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le présent contrat, au prix de 1000€
- **SOLLICITE** le soutien financier du Conseil départemental à ce titre.

8	Convention avec l'association Pont-Caffino pour la gestion du site d'escalade de Château-Thébaud
----------	---

Vu la délibération n°8 du 13 mai 2019 approuvant le contrat d'entretien du site d'escalade de Château-Thébaud ;

M. le Maire explique qu'il convient de confirmer le rôle de l'association Pont-Caffino dans la gestion de ce site d'escalade en tant qu'interlocuteur unique dans l'animation et le suivi du site. La commune assume via la FFME la charge de sécurisation et de contrôle du site d'escalade (rive gauche uniquement).

Il faut rappeler que ce site est libre d'accès toutefois l'association assume un rôle de surveillance de proximité et de gestion d'accueil des groupes.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :
- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association Pont-Caffino,
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente convention.

9	Acquisition de terrain- régularisation- poste de relevage des Montils
----------	--

M. le Maire explique qu'il est satisfait de pouvoir mettre un terme à ce dossier qui date de 2005. En effet si la commune avait obtenu l'accord d'installer ce poste de relevage sur la parcelle E 392 en 1998, un problème de succession puis un contentieux avec le nouveau propriétaire avait empêché la régularisation foncière de cette parcelle. La commune avait déjà délibéré en 2005, toutefois il convient de prendre à nouveau une décision et autoriser la signature de l'acte d'acquisition de la parcelle E 1360, d'une superficie de 81 m², issue de la division de la parcelle E 392.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée E n°1360 d'une surface de 81m² au prix de 0,20€/m²
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes correspondants et à prendre toutes mesures nécessaires à la régularisation de la parcelle concernée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Enfance Jeunesse**
M. BLAISE informe que les séjours été sont quasi-complets
Par ailleurs le lancement du portail familles est un succès, avec plus de 156 familles déjà inscrites sur environ 280.
- **Conseil Municipal des Enfants**
M. BLAISE indique que le prochain échange avec Beaumont est reporté à l'automne.
- **Inscription transports scolaire**
M. BLAISE rappelle que les inscriptions se font désormais uniquement sur internet (aleop.paysdelaloire.fr).
- **Totems**
Mme HERMON informe l'assemblée de la rénovation des 3 totems d'entrée de territoire mis aux couleurs de la commune. (Boutineries, Butay et Caffino)
- **Travaux Espace Bois Joli**
M. BILLET confirme le début des travaux d'extension et souligne des soucis de gestion de l'alarme, désormais réglés.
- **SPANC**
Mme MORICEAU interroge la municipalité concernant un litige, sur le secteur de la rue de la Forge. M. le Maire lui répond qu'il en a été saisi mais qu'il appartient au service de l'agglomération de régler cette affaire, relevant de ses compétences.

Fin de réunion : 21 h 06

SIGNATURES

	NOM ET PRÉNOM	Signatures		NOM ET PRÉNOM	Signatures
--	---------------	------------	--	---------------	------------

M.	Jean-Paul Loyer		Mme	Sandrine Poiron	
Mme	Jacqueline Levesque		M.	Patrick Gouraud	
M.	Alain Blaise		Mme	Karine Delporte	
Mme	Valérie Lecornet		M.	Christophe Mathé	
M.	Jean-Luc Billet		Mme	Laurence Lehucher	
Mme	Viviane Hermon		M.	Pascal Lamy	
M.	Jean-Michel Boussonnière		Mme	Carine Mollat	
Mme	Lysiane Degosse		M.	Thierry Cochin	
M.	Roger Tual		Mme	Marie-Claire Moriceau	
M.	Nicolas Touzeau		M.	Christophe Prud'homme	
Mme	Marine Sahraoui		M.	David Bulteau	
M.	Alain Gillardeau				